

Séance du 25 octobre 2007

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mmes Dufrêne, Dumas, Lauqué, Adjoints ; M. Laroche, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Jeambrun, Gentili, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, Mmes Bisauta, Capdevielle, Mme Peyrucq, Mme Baratchart-Damestoy, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Labayle donne pouvoir à M. le Maire, M. Saussié donne pouvoir à Mme Durruty, M. Lozano donne pouvoir à M. Etchegaray, Mme Boé donne pouvoir à Mme Chevrel, M. Causse à Mme Bisauta, M. Larralde donne pouvoir à Mme Peyrucq.

**ABSENTS** : MM. Trunet, Casenave.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

**OBJET** : DEVELOPPEMENT DURABLE - Plan Climat territorial - Désignation des représentants de la Ville au comité de pilotage CABAB.

Madame Gentili présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La loi d'orientation sur l'énergie du 13 juillet 2005 a prévu l'élaboration d'un Plan Climat national dans le but de limiter l'émission des gaz à effet de serre. Il s'agit notamment de programmer une diminution des consommations énergétiques. Cette même loi invite les intercommunalités à élaborer elles-mêmes leur propre Plan Climat territorial.

C'est ainsi que la CABAB a approuvé en Conseil Communautaire du 9 février 2007 le lancement d'une démarche de plan climat. Elle a pris l'attache d'un cabinet spécialisé en diagnostics et conseils énergétiques, pour l'aider à mener à bien cette mission. L'étude, d'un coût de 45 000 € HT, est subventionnée à hauteur de 70 % par l'ADEME et la Région Aquitaine.

Le Plan Climat territorial comporte une 1<sup>ère</sup> phase de diagnostic qui correspond à la réalisation d'un bilan énergétique à deux niveaux :

- ✓ une étude des consommations liées au fonctionnement propre de chaque collectivité (les 3 villes de Bayonne, Anglet et Biarritz, et la Communauté d'agglomération), que ces consommations résultent de l'activité directe (administration générale, bâtiments, équipements sportifs, éducation, espaces verts, voirie, etc.) ou induite (déplacement des personnes, matériaux entrants, déchets générés, etc.),
- ✓ un bilan énergétique à l'échelle du territoire de la CABAB qui permettra de connaître les émissions de gaz à effet de serre de toutes les activités effectuées sur le territoire de l'agglomération, en particulier en matière d'habitat et de transport.

La CABAB doit donc associer à la première étape de la phase diagnostic les villes et leurs services pour rassembler les données nécessaires. Elles seront traitées par le cabinet d'experts qui remettra ses conclusions en termes de programme d'actions hiérarchisées.

Le bureau de la CABAB a souhaité que le pilotage de l'ensemble de cette démarche associe des représentants élus et administratifs des villes et de la communauté, cette dernière en assurant la coordination.

Au vu de ce qui précède, il est demandé aux membres du conseil municipal :

- d'approuver la démarche coordonnée de Plan Climat entre Bayonne, Anglet, Biarritz et la CABAB,
- de nommer Madame Gentili en tant qu'élue référent,
- de nommer Monsieur Wittenberg en tant que chef de projet du Plan Climat.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.